

# COURRIER UNIVERSEL DU CITOYEN HUSSON.

Du 2 Frimaire, l'an 4 de la République française. (Lundi 23 Novembre 1795 v. st.)

Détails sur les manœuvres exercées par les jacobins à Marseille. — Nouvelle d'une grande insurrection à Londres. — Audience publique donnée, par le Directoire, aux Ambassadeurs. — Situation sur notre situation présente. — Résolution du conseil des 500 pour suspendre la vente des biens nationaux jusqu'au premier prairial, et l'emprunt d'un milliard ouvert à la trésorerie.

Cours des ch. du fin.	Prix des marchandises.
Ams. $\frac{11}{16}$ à $\frac{7}{15}$ c.	Café St-Dom. . 165 à 70
Bâle. $\frac{11}{16}$ à $\frac{7}{15}$ c.	Sucre d'Hambourg 160 à 65
Ham. 24500	Dito, d'Orléans. . 140 à 45
Gén. 12000	Savon de Marseille. . 110
Liv. 12600	Dito, de fabrique . .
Espag. 1500	Chandelle . . . . 74 à 80
Bares. 6000	
Or fin. 13000	
L. 3315 3450 3370	
Arg. m. 3290 les 24 liv.	
Inscr. 72 à 75 p. $\frac{1}{2}$ b.	
Bons. 5 p. $\frac{1}{2}$ p.	
Assignats de 10,000 <sup>fr</sup> contre 500. . . . . 1 p. $\frac{1}{2}$ b.	

Le prix de l'abonnement est de 150 liv. pour 3 mois. On s'adresse, pour souscrire, au citoyen HUSSON, rue d'Antin, n° 8.

L'abonnement pour les pays étrangers, est de 6 livres en espèces, pour 1 mois.

## NOUVELLES DIVERSES. RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Marseille, le 21 brumaire.

Les soins que se sont donnés le commandant de la place et la municipalité pour le maintien de la paix publique, n'ont pas été infructueux, et Marseille est tranquille.

Ce n'est pas que les agitateurs n'aient cherché à amener des mouvemens; ce n'est pas que les montagnards, n'aient fait quelques petits rassemblemens, colorés du nom de repas; ce n'est pas que les malveillans n'eussent conçu l'espérance d'occasionner des troubles, à la suite desquels de gouvernement eût à prendre des mesures générales et sévères; mais les marseillais ont été fermes et prudents. Partout les méchans ont trouvé debout, vigilans et sages; il a bien fallu ajourner les haines, les vengeances et les projets.

Le 16 de ce mois, à trois heures après-midi, dans un

café près la bourse, où l'on faisoit de la politique à bon marché, un homme se dit *montagnard*, annonce qu'il l'a toujours été, et le sera toujours. Cet aveu amène une dispute; un anti-jacobin se trouve là, on sort, on se hâte, le jacobin tombe sous un coup de canne; il mesure le misseau, et se relève furibant et mouillé pour aller se sécher ailleurs. . . . Dans la même après-dinée, dix hommes, armés de sabres, sont rencontrés hors la porte de Rome; ils menacent des personnes, qu'ils connoissent ne pas penser comme eux, et leur annoncent que les *montagnards* ne sont pas encore morts. . . . La même après-dinée, un autre individu se glorifiant du titre de *montagnard*, cherche dispute, du côté des allées, à un grenadier de la garde nationale; il s'agit de dégainer; le temps étoit rigoureux, en un clin d'œil, le grenadier est nud. Le jacobin tergiverse, trouve qu'il fait froid, et propose de remplacer les armes par le pugilat. Ils se colèrent; le grenadier se démène, et le jacobin, le nez épaté, et les dents ébranlées, court à la fontaine rafraîchir sa figure. . . . La même après-dinée, et ceci est un peu plus sérieux, on est instruit d'un rassemblement du côté de la plaine. . . . La même après-dinée, et ceci est plus sérieux encore, un caporal de service est rencontré par un jacobin, qui lui met un pistolet d'arçon sur l'estomac, et se fait donner le mot d'ordre; le caporal fut de suite instruire le commandant de la place, qui changea le mot d'ordre.

Des canonniers étant accusés de s'être trouvés dans des atouchemens illicites, une proclamation du commandant de la place, Collin, leur défend de quitter leurs batteries sans une permission par écrit de leur chef; les chefs seront responsables des permissions qu'ils donneront.

(Extrait du journal de Marseille.)

CALAIS, 15 brumaire.

Dans la nuit du 20 au 21 de ce mois, un convoi, composé de 40 voiles; et chargé de troupes de transport, que l'on croit destinées pour la Vendée, a été assalé, sur la côte de Calais, par un coup de vent très-violent; 37 sont parvenus à reprendre le vent, 3 ont restés engravés à une portée de canon du port. Le premier a été brisé, on n'a pu en sauver que 200 hommes, un nombre à-peu-près égal a été tué par la chute des mâts, la violence des vagues

on a péri en voulant se sauver. Les deux autres navires ont résisté plus long-temps, et on a recueilli presque tous les hommes. On a reconnu beaucoup d'émigrés, parmi lesquels on remarque un duc de Choiseul et un jeune Montmorency, frère de Mathieu Montmorency. Tous ont été mis dans les maisons d'arrêt.

On a apporté à la maison commune une grande quantité de papiers tout mouillés d'eau de mer, qu'on a eu beaucoup de peine à faire sécher. Ils ont tous rapport à l'armée des princes, et Choiseul paroît les commander. Les 3 navires sont en pièces.

Voici le détail du nombre d'hommes :

Français, 51 ; compagnie de Costy, 38 ; artillerie, 69, compagnie de Robertelt, 109 ; musiciens, 12 ; matelots, 40 ; officiers, 10. Total, 824 hommes.

Aux Rédacteurs. — D I J O N , le 28 brumaire.

Citoyen,

Si notre ville jouit maintenant de la tranquillité, il faut en rendre grâces au général Carteaux qui est dans nos murs, et qui y fait observer la police la plus sévère. Les vils supports de la terreur ressuscitoient leur affreux système, et j'étais étonné que le Bon-homme Richard ne les ait pas encore vus avec ses lunettes qu'il vente tant, apparemment qu'il ne jette pas les yeux sur notre cité, car il y auroit vu la clique *sauvageotine*, courir la nuit à la porte des citoyens paisibles, casser leurs fenêtres et tenter de les assassiner chez eux ; il y auroit vu M. le bourreau, à leur tête ; il y auroit vu M. Fédé, garçon boucher, digne émule de l'égorgeur Avignonois, aller avec un grand couteau à saigner, et un nerf de bœuf à la main, pour battre nos électeurs ; il y auroit vu comme tous les scélérats se réjouissoient de ce que Tallien cherchoit à jouer le rôle de Maximilien 1<sup>er</sup>.

Mais s'il veut voir quelques choses, il est encore temps, qu'il tourne la tête, il verra le petit roi Sauvageot, membre de l'administration municipale, Tartelin, etc. ces hommes qui ne venoient jamais aux séances de leurs comités révolutionnaires que quand ils étoient gorgés de vin ; il y verra Vallée, cet illustre scéléra, et le bourreau de ses concitoyens qui a été atteint et convaincu d'avoir volé et assassiné, et non pas avec des intentions criminelles ; il y verra Ligeret, accusateur public, qui a fait périr 15 pères de familles innocens, et qui aujourd'hui sollicite une place au département.

O Français ! où est cette liberté que vous désirez tant, vous n'en avez pas l'ombre : je souffre de toutes vos discordes ; réunissez-vous donc encore une fois contre cette faction, qui veut vous asservir. Si elle ne dit rien aujourd'hui, c'est qu'elle n'ose, mais ne la croyez pas terrassée.

P A R I S , le 1<sup>er</sup> frimaire.

Hier, le directoire a donné sa première audience publique aux agents diplomatiques des puissances étrangères. Les membres du directoire avoient le costume prescrit par la constitution, les ambassadeurs avoient celui que l'usage appelle respectueux.

Les appartemens du petit Luxembourg qu'occupe le directoire, étoient remplis d'une foule de citoyens.

Les ambassadeurs ont été reçus à la porte de la salle d'audience, par le ministre de l'intérieur, et présentés

chacun en particulier au directoire, par le ministre des relations extérieures. Le président a fait un court discours qui a été peu entendu ; ensuite la conversation s'est établie entre tous les membres du directoire et les ambassadeurs ; elle a duré environ une demi-heure : les membres du corps diplomatique se sont retirés avec le même cérémonial qui les avoit introduits.

Les membres du directoire ont ensuite traversé les appartemens, pour se rendre dans leur cabinet particulier.

Les spectateurs se sont conduits avec la plus grande décence, et n'ont pas peu contribué à ajouter à la dignité de cette cérémonie.

Il n'y a point eu de grand couvert comme on le publioit depuis plusieurs jours.

Ce fameux repas du directoire, dit à ce sujet le Censeur des Journaux, ces tables somptueuses et publiques, ces trois cent couverts, ces riches buffets, etc., dont es malins frondeurs nous régaloient depuis trois jours, tout cela s'est réduit à un dîner donné aux ambassadeurs des puissances amies de la France.

L'audience a été publique, mais non le disé, et nos pentarques n'ont point été dans le cas de regretter, comme je ne sais quel roi d'Angleterre, que toute ceste foule appelée par la curiosité, fut chassée par la faim.

Le citoyen Desandray, directeur du Lycée des Arts ; a annoncé hier au public présent à la séance et au concert du Lycée, qu'il croyoit pouvoir assirer que des évènements très-sérieux venoient d'avoir lieu à Londres ; que les quatre compagnies des gardes du roi d'Angleterre sont désarmées, et le parlement cerné dans le Wesminster, où le peuple attend que ses représentans répondent enfin à ses vœux, en lui donnant du pain et la paix. *Credat, judicet Apella!*

Le bruit court qu'il y a des avis certains venus du Rhin, annoncent que les 15,000 Autrichiens qui se sont hazardés à passer le Rhin, sont cernés, et dans l'impossibilité de repasser ce fleuve, depuis que les deux armées de Sambre et Meuse et du Rhin ont opéré leur jonction à Kreutznach.

Suivant une lettre de Nantes, en date du 20 brumaire, la plus grande partie des communes de la Vendée ont mis bas les armes ; celles qui veulent continuer leur révolte, seront sous peu forcées d'en faire autant. Les chouans, sur l'autre rive de la Loire, donnent beaucoup d'inquiétudes : on croit que Charrette s'est mis à leur tête. On assure qu'il ne reste à Quiberon que 5 à 6 vaisseaux anglais : le surplus a mis à la voile ; on ignore où ils se seront portés.

V A R I É T É S.

Dans notre journal du 20 novembre, en transcrivant un paragraphe des Annales Patriotiques de Mercier ; nous avons oublié d'en citer l'auteur, et nous n'avons pu y joindre le commentaire que nous en avions fait. On va voir qu'on ne peut assez s'étonner qu'un tel paragraphe soit échappé à un philosophe et à un législateur. On va voir combien peu il est affecté des maux qui nous accablent, et qu'il ne partage pas sans doute, car il y seroit plus sensible s'il les éprouvoit. « On se plaint toujours, mais on vit ; on crie, on murmure, on enrage, mais on vit. » Certes, si l'on se plaint, si l'on crie, si l'on murmure,

on vit ; car les morts sont de bonnes gens qui ne se plaignent de rien. Oui, quelques-uns ont survécu à la ruine de leur patrie ; oui, tous ne sont pas morts, il faut en convenir ; mais il y en a beaucoup ; ceux dont les cadavres ont encombré les prisons, les glacières, les rues, les champs, les rivières, les fleuves, l'Océan, la Méditerranée, ceux qui viennent tout-à-l'heure de teindre de leur sang les eaux du Rhin, de la Moselle, du Mein, du Neckar, de la Lahn, ceux qui ont été mitraillés, fusillés, assommés, hâchés, guillotinés, noyés, qui dans Rochefort n'ont pu résister aux tourmens de la faim, ceux-là ne vivent plus.

» Les denrées augmentent de 20 pour 100 tous les matins *mais on vit.*

Vous avez raison. On va même à l'Opéra comme si de rien n'étoit, on se précipite pour avoir des billets ; on les paie non pas 500 l. seulement, comme nous l'avions dit, mais 750. On vit même très-bien lorsque l'on réunit les états et métiers de libraire, d'imprimeur, de marchand, de journaliste, de législateur, comme quelques-uns d'entre vous, lorsqu'à la qualité de législateur est attaché l'heureux privilège de se faire donner à vil prix toute espèce de denrées. Il s'élève aussi, nous le savons, quelques fortunes monstrueuses, des laquais, des cochets, ou leurs enfans étalent aujourd'hui un faste qui eut éclipsé celui des princes ; ceux qui ont gardé des scélès, sur-tout ceux qui les ont mal gardés, ceux qui ont partagé les trésors du garde meuble, les modernes Verrès qui ont pressuré les provinces, trouvent comme vous que l'on ne vit pas mal, et il leur importe assez peu que les denrées soient cent fois plus chères quand leurs moyens sont accrues dans la proportion, pour ainsi dire, du néant à l'infini.

Mais les mères de famille, qui, manquant de pain, se sont précipitées dans la Seine avec leurs enfans ; mais cet homme qui vient de se pendre aux Champs-Élysées, tous ceux qui se sont laissés vaincre par le désespoir, n'ont pas eu le bon esprit d'être aussi contents que vous de leur situation. Ah ! c'est qu'elle n'étoit pas la même ; ceux qui, pour prolonger une vie misérable, sont réduits à vendre tous leurs meubles successivement, et jusqu'à leurs vêtements, et jusqu'à leurs chemises ; ceux-là ne disent pas aussi gaieusement que vous, les denrées augmentent d'un cinquième tous les matins, mais l'ont vit. Je crois, Dieu me pardonne, que si vous aviez été dans l'arche à la place de Noé, vous eussiez dit le temps est assez triste, il pleut fort, *mais on vit* ; le genre-humain va périr, mais qu'importe ? je ne péris pas moi : Votre langage est à-peu-près le même ; vous dites équivalement : la France fait naufrage, mais moi et mes amis nous suivez ; le mal n'est pas si grand. *On vit !* mais pensez-vous, homme imprudent et frivole, qu'on puisse long-temps exister de la sorte, qu'un édifice puisse être miné de cette force sans ébouler avec fracas, sans écraser ceux qui l'habitent ? Pensez-vous qu'il le puisse, si l'on ne se hâte de l'étayer, de le réparer. *On vit !* mais ceux qui passent les nuits au milieu des rues, sous les gouttières, dans une saison aussi rigoureuse pour attendre un morceau de pain détestable qu'ils sont forcés de dévorer brûlant, ceux-là ne vivent pas très-commodément, et ne doivent pas bénir ceux qui leur procurent une telle manière de vivre.

» Les anglais, les émigrés, les chouans, les royalistes, nous harcèlent, nous fatiguent, nous précipitent dans un abîme, *mais on vit.* Où est cet abîme dont tout le monde parle, et que personne n'a vu ?

Quoi ! le commerce, la marine, les arts sont détruits ;

l'agriculture manque de bras. Plus d'un millions d'hommes ; plus de deux peut-être ont disparu en 6 ans de la France et de ses colonies, toutes les cités veuves pleurent leurs habitans, les assassins inondent de nouveau le midi, les denrées, de votre aveu renchérissent d'un cinquième chaque matin ; il faut languir dans la plus horrible indigence, si l'on n'a point d'argent ; les 99 centièmes de la France n'en ont point, et vous demandez où est l'abîme ? Et vous prétendez que personne ne l'a vu. Est-ce à ceux qui l'ont creusé de douter de son existence !

» Où sont les anglais, les émigrés, les chouans et les royalistes, (vous oubliez les autrichiens) qui enlèvent nos souliers et notre beurre ?

Ils sont sur le Rhin, dans le Poitou, l'Anjou, la Normandie, la Bretagne, etc. « Moi je ne vois que des fiançailles qui s'agitent, qui se tourmentent, [on se tourmenteroit à moins], qui s'étourdissent à force de tourner dans un cercle étroit de sottises, de misères, de *mois vu des de sens*, et d'idées creuses ».

Pour achever le tableau, ajoutez, et dans une vaste carrière de forfaits.

« Nous vivons moins heureux sans doute ; l'aveu est précieux ; moins heureux qu'à quelle époque ? vous ne l'osez dire ; mais on vous entend. Cependant l'assertion exigeoit quelques exceptions. Il en est qui vivent plus heureux, s'ils ont pu secouer le joug du remord-»

« Nous vivons moins heureux, mais à qui la faute ; il n'y a plus d'abondance, mais à qui la faute ; nous nous tourmentons. . . mais à qui la faute ? »

Vous êtes peut-être le seul qui le demandiez ; tout le monde le sait bien, quoiqu'il ne l'ose dire.

Au reste, il n'est pas tout-à-fait exact d'assurer qu'il n'y a plus d'abondance ; il n'y en a plus pour ceux qui en jouissoient en 1789, mais il y en a prodigieusement pour beaucoup de ceux qui alors languissoient dans l'indigence et l'opprobre ; et ceux là répètent en *chorus* avec vous : Nous pourrions être encore plus heureux, *mais on vit.*

*Plan sur les finances, proposé au corps législatif, par les administrateurs du département de l'Ardeche.*

1.° Briser la planche des assignats.

2.° Soumettre tous les assignats à un nouveau timbre, dans le délai de trois décades, passé lequel ceux qui ne seront pas revêtus de cette formalité, n'auront plus cours de monnaie ; il sera à cet effet établi un bureau dans chaque département ; les assignats faux qui font une masse considérable, et qui jettent une méfiance sur les républicains, seront arrêtés et brûlés dans ce bureau.

3.° Convertir en une inscription sur le grand livre, la moitié des assignats ayant cours de monnaie, dont l'intérêt sera payé aux propriétaires à trois pour cent ; le bureau chargé d'apposer le nouveau timbre, se retiendra cette moitié, dont il fera un récépissé au propriétaire pour sa sûreté, lequel sera visé par l'administration du département ; l'autre moitié restera en circulation et aura cours de monnaie.

4.° Abroger toutes les lois qui établissent une différence entre les assignats et la monnaie métallique, et qui suspendent le paiement de certaines créances, à l'exception de celles dont le terme n'est pas échu, lesquelles ne pourront être acquittées qu'au terme porté par l'obligation.

5.° Établir l'impôt foncier et l'impôt personnel en mon-

noyé métallique, comme le seul moyen de fournir aux dépenses du gouvernement et sauver sa ruine.

6°. Le 12<sup>e</sup> de cet impôt sera annuellement employé à retirer pour autant des assignats.

7°. Les assignats continueront à être admis en paiement des biens nationaux.

## CORPS LÉGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence de CHÉNIER.

Séance du 1<sup>er</sup> frimaire.

Davou proclame le résultat du scrutin fait hier, pour le renouvellement du bureau. Chénier a été porté à la présidence; les nouveaux secrétaires sont-Defermont, J. B. Louver, Boissy d'Anglas et Crassous.

Organe de la commission pour la classification des lois, Dumolard fait adopter le projet de résolution suivant :

Le conseil des 500, considérant que la suppression des directoires de district, fait naître des difficultés sur l'exécution de la loi du 7 décembre 1792, relative aux demandes de passe-ports à l'étranger; qu'il est instant de faire disparaître cet obstacle, et d'étendre et d'activer d'ailleurs la surveillance, du gouvernement, sur l'obtention des passe-ports de ceter nature, déclare qu'il y a urgence.

Le conseil, après avoir déclaré l'urgence, a pris la résolution qui suit :

1°. Les passe-ports à l'étranger seront délivrés par les administrateurs de département, sur l'avis motivé des municipalités centrales, suivant les formes et conditions prescrites par la loi du 7 décembre 1792, qui est maintenue en tout ce qui n'est pas contraire à la présente résolution.

2°. Les commissaires du pouvoir exécutif près les administrations du département, adresseront chaque décade, au ministre des relations extérieures, l'état circonstancié et certifié, des passe-ports à l'étranger qu'aura délivrés l'administration dans les dix jours.

Dubois-Dubay, reproduit à la discussion le projet de résolution sur la désertion. D'après les formations faites hier par Thibzudeau, le projet est divisé en trois autres : le premier traite de la prolongation du délai de l'amnistie; le second, de l'abrogation des congés et requisitions; le troisième concerne les moyens de surveillance contre le délit de la désertion.

Organe de la commission des finances, Giraud (de la Rochelle) est à la tribune. Plusieurs causes, dit-il, ont concouru à la dépréciation des assignats; l'émission disproportionnée qui en a été faite, a été grossie d'une part par la malveillance, et de l'autre par la crainte. Chaque porteur d'assignats, voyant d'un côté les millions mis en émission chaque mois, et de connoissant pas de l'autre l'étendue de nos ressources, et l'immensité du gage sur lequel reposent les assignats, a conçu les plus vives allarmes. La commission a pensé que, pour tranquilliser les citoyens sur cette partie essentielle du crédit public, il falloit suspendre pour un temps déterminé, la vente des biens nationaux, afin de s'assurer de leur valeur, d'une manière à ne laisser aucun doute aux citoyens, ni aucun prétexte à la malveillance.

Sur la proposition du rapporteur, le conseil, après avoir déclaré l'urgence, adopte la résolution suivante :

La vente des biens nationaux est suspendue jusqu'au premier prairial prochain.

Le directoire exécutif expose dans un message la nécessité de fermer l'emprunt d'un milliard ouvert à la trésorerie nationale.

Le conseil délibérant sur ce message, adopte la résolution suivante :

Le conseil des 500 considérant que les mesures dont il s'occupe maintenant pour la restauration des finances, exigent que l'emprunt d'un milliard ouvert à la trésorerie nationale soit provisoirement fermé, et voulant prévenir des spéculations qui pourroient devenir nuisibles à l'intérêt public, déclare qu'il y a urgence, et prend la résolution suivante: L'emprunt à trois pour cent ouvert à la trésorerie nationale, est provisoirement fermé.

Le conseil se forme en comité général, pour s'occuper des finances.

### CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de BAUDIN.

Addition à la séance du 30 brumaire.

Un messenger d'état envoyé par le directoire exécutif, est introduit dans la salle: il est en costume, ainsi que les deux huissiers qui l'accompagnent. — La toque rouge des huissiers fait rire.

Le directoire, par ce message, invite le conseil des anciens à prendre en considération deux résolutions du conseil des 500; l'une relative aux opérations des commissaires de la trésorerie nationale; l'autre mettant un fonds de 21 millions en numéraire, à la disposition des ministres de la guerre, de la marine, de l'intérieur et des relations étrangères. Le directoire observe que ces résolutions ont été prises, il y a quatre jours, et que rien n'est plus urgent que les motifs qui les ont déterminées.

Le bureau déclare que le conseil n'a pas reçu ces résolutions.

DUPONT. Je demande l'ordre du jour motivé sur ce que le conseil n'est pas informé des deux résolutions dont il s'agit, et qu'il est pénétré de l'importance de ses devoirs.

LEGRAND. Il ne faut pas donner une leçon, quand il n'y a pas lieu; je demande l'ordre du jour pur et simple.

Le conseil passe à l'ordre du jour, motivé seulement sur la non-réception des deux résolutions.

Un membre rappelle un article du règlement qui détermine la manière dont les conseils doivent être convoqués dans les cas où, s'étant ajournés, il surviendrait des affaires pressantes: il observe que cet article ne pourra pas s'exécuter, si l'on ignore les demeures des membres; il voudroit, en conséquence, que l'on fit imprimer, en format d'almanach, les noms et demeures des membres du corps législatif. On passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que les commissaires-inspecteurs sont chargés de ce soin.

Séance du 1<sup>er</sup> frimaire.

Après une discussion assez longue, sur le procès-verbal dont nous rendrons compte demain, le conseil a refusé d'approuver la résolution qui attribuoit aux départemens la faculté d'accorder les passe-ports pour l'étranger. Il a donné sa sanction à la résolution qui met vingt-un millions en numéraire à la disposition du directoire; il a aussi approuvé la suspension des ventes des domaines nationaux et de l'emprunt d'un milliard.